



Statistiques

Près de 3 élèves sur 4 ont obtenu l'attestation "savoir-nager" en fin de cycle 3

Le savoir nager dans les collèges de l'académie de Strasbourg



Dans l'académie de Strasbourg, 73,9 % des élèves scolarisés en 4^e (Segpa inclus) en 2025-2026 ont obtenu l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) au cours de leur scolarité. Le taux d'obtention est plus élevé dans les collèges privés sous contrat (86,2 %) que dans les collèges publics (71,7 %). Il est moins élevé dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire (62,8 %) ou de l'éducation prioritaire renforcée (46,4 %). Il est plus élevé dans le Haut-Rhin (75,9 %) que dans le Bas-Rhin (71,8 %), et plus élevé dans les communes rurales (82,7 %) que dans les communes urbaines (72,0 %). La validation de l'ASNS est fortement liée au milieu social : 87,3 % des élèves ayant un IPS élevé ont obtenu l'ASNS, contre 53,6 % de ceux ayant un IPS faible.

0,8 point d'écart entre filles et garçons dans les collèges publics hors EP

12,7 points d'écart entre filles et garçons en REP

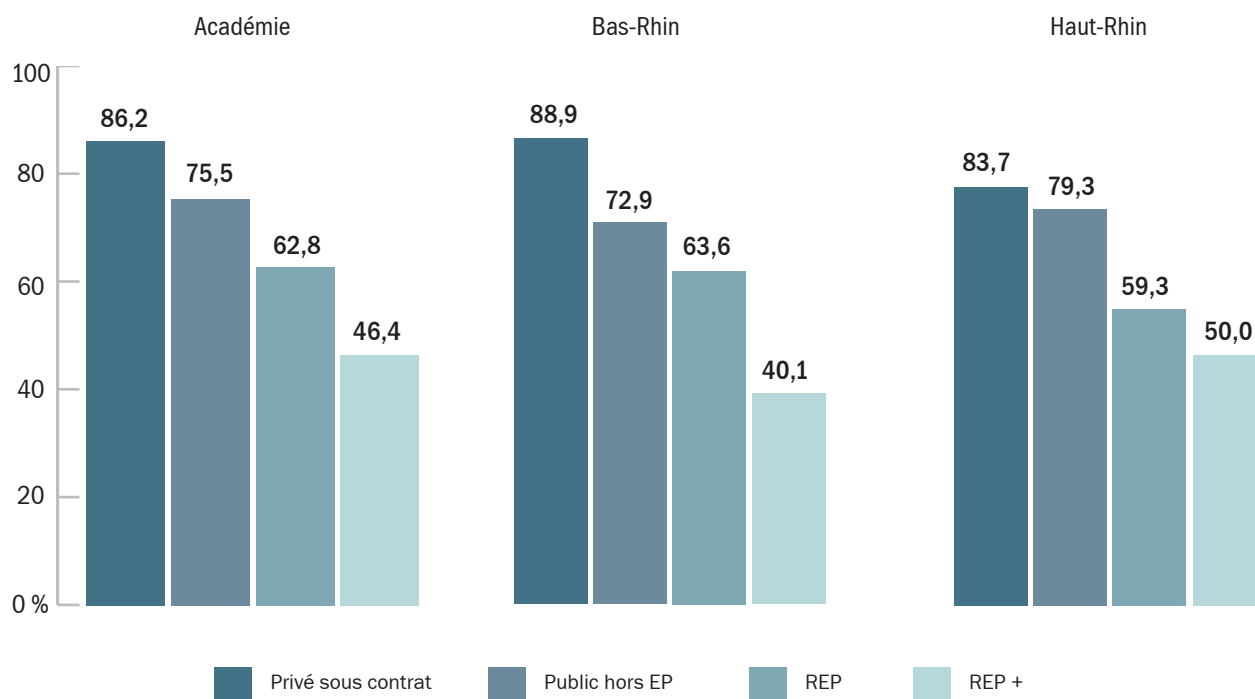
30 des 36 collèges à IPS élevé ont un taux d'obtention > 80 %, contre aucun des 24 collèges à IPS faible

67,9 % des élèves scolarisés dans les collèges de Mulhouse Alsace Agglomération et **65,1 %** dans ceux de l'Eurométropole de Strasbourg valident l'ASNS

REPÈRES



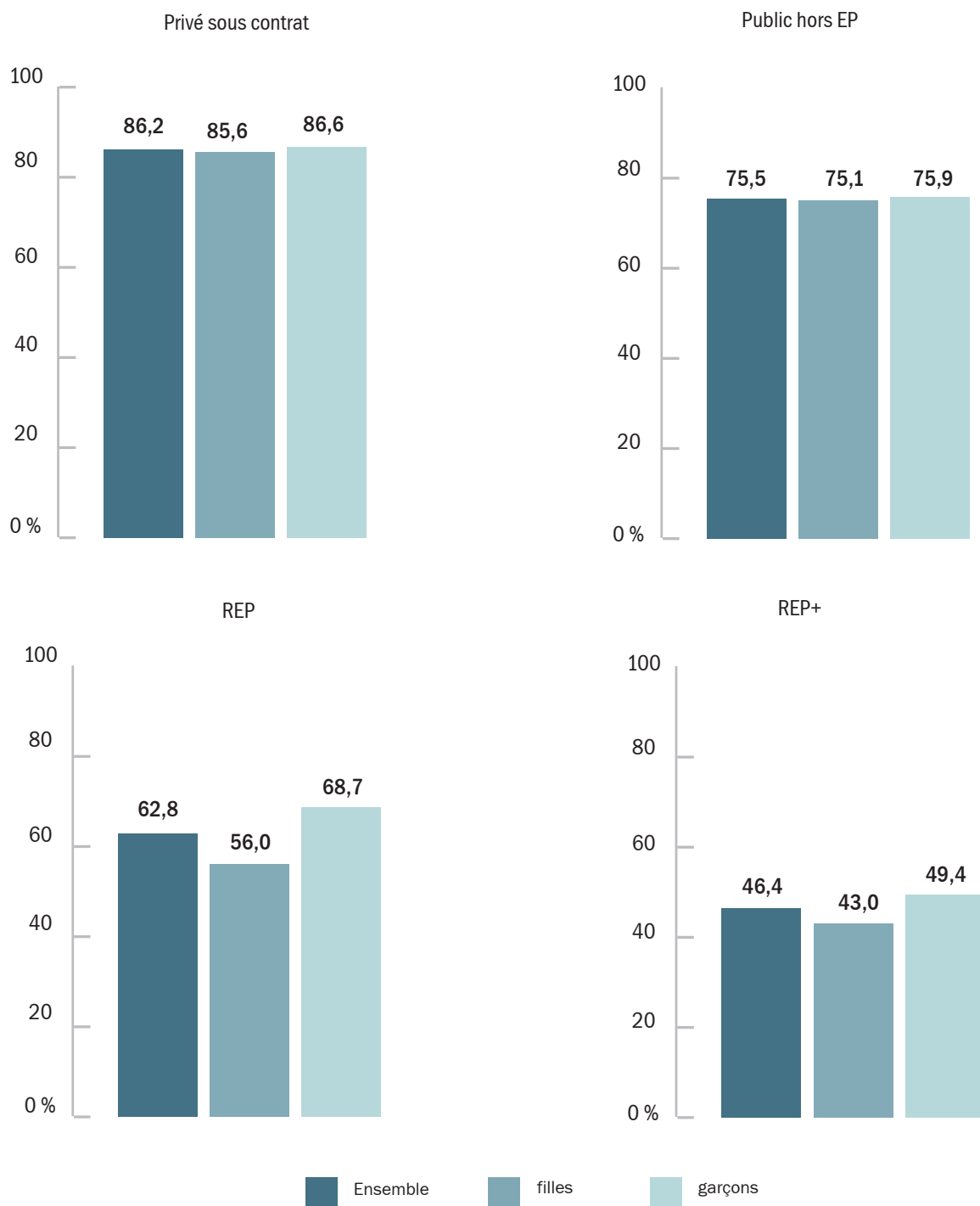
Graphique 1 Savoir-nager : le test plus souvent réussi par les élèves du Haut-Rhin
Part d'élèves ayant validé l'ASNS selon le département et le type d'établissement



▲ Dans l'académie de Strasbourg, 73,9 % des élèves scolarisés en 4^e et en 4^e Segpa en 2025-2026 ont obtenu l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS). Cette proportion est plus élevée dans les collèges privés sous contrat que dans les collèges publics (86,2 % contre 71,7 %). Dans les collèges publics hors éducation prioritaire, la proportion atteint 75,5 %, contre 62,8 % dans les collèges REP et 46,4 % dans les collèges REP+. Par département, la proportion d'élèves qui a

obtenu l'ASNS est plus élevée dans le Haut-Rhin (75,9 %) que dans le Bas-Rhin (72,4 %). Au sein des collèges publics, cette plus forte proportion dans le Haut-Rhin s'observe pour les collèges hors EP (+6,4 points) et ceux classés en REP+ (+9,9 points). Dans les collèges REP la proportion est légèrement plus élevée pour le Bas-Rhin (+4,3 points) tout comme dans les collèges privés : 88,9 % dans le Bas-Rhin contre 83,7 % dans le Haut-Rhin.

Graphique 2 Des compétences aussi bien maîtrisées par les filles que les garçons excepté en éducation prioritaire
Part d'élèves ayant validé l'ASNS selon le type de collège et le genre

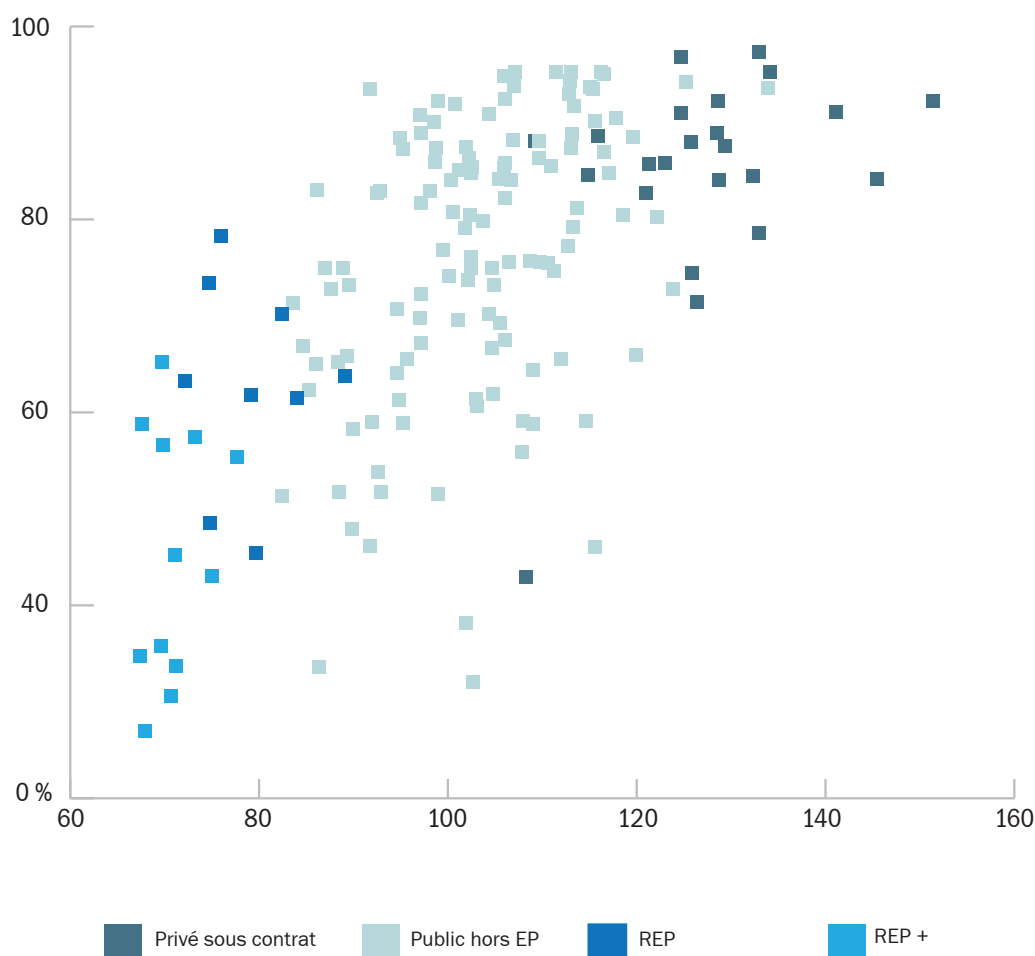


▲ L'écart de réussite entre les filles et les garçons est de 1,8 point dans l'académie de Strasbourg : 74,8 % pour les garçons contre 73,0 % pour les filles. Dans les collèges publics hors éducation prioritaire et dans les collèges privés sous contrat, cet écart reste limité, autour de 1 point. En revanche, il est nettement plus marqué

dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire. En REP, 68,7 % des garçons valident l'ASNS contre 56,0 % des filles, soit un écart de 12,7 points. En REP+, les taux sont de 49,4 % pour les garçons et de 43,0 % pour les filles, soit un écart de 6,4 points.

Graphique 3 Un lien fort entre IPS et savoir-nager, mais des écarts importants entre collèges similaires

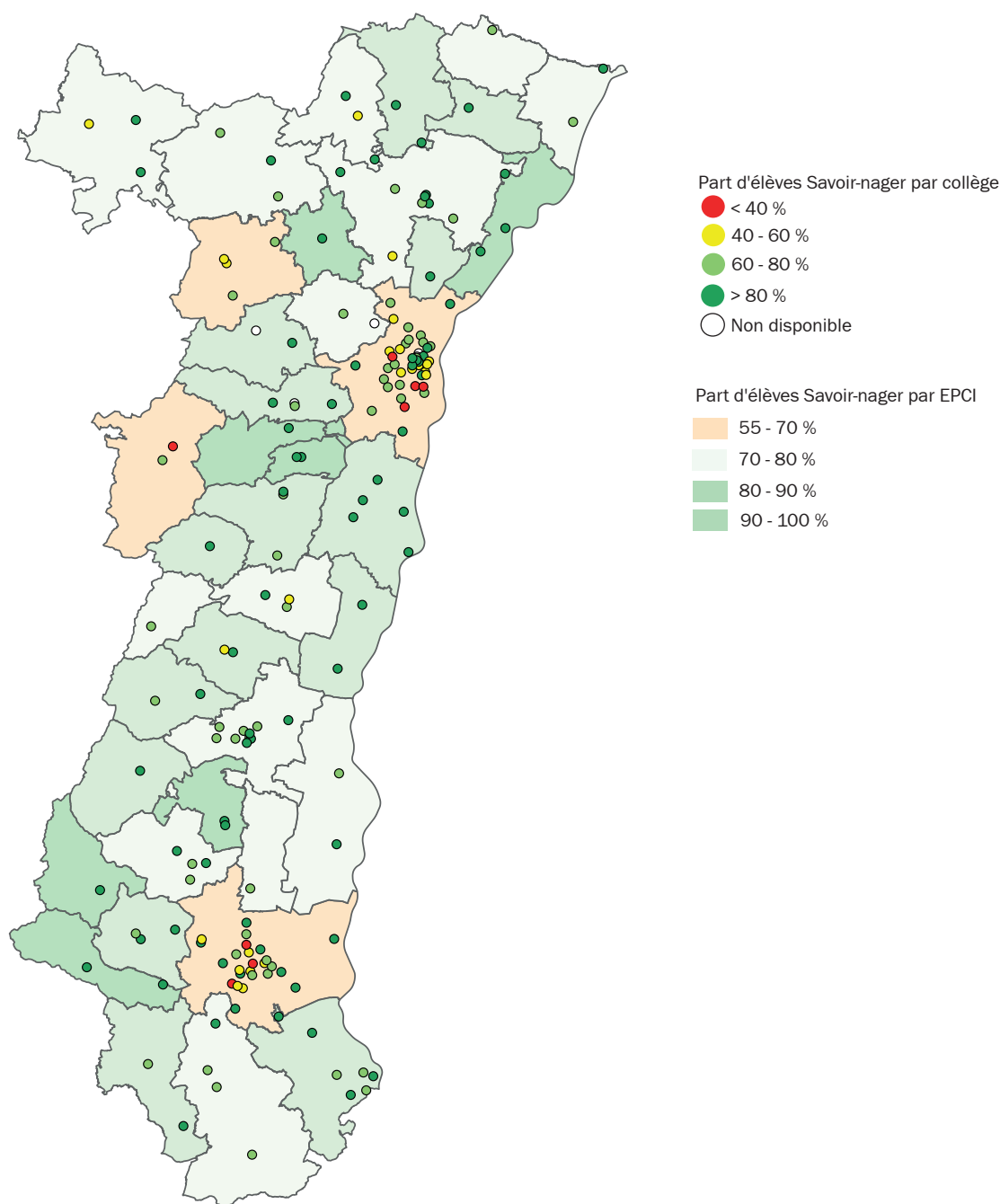
Proportion d'élèves obtenant le savoir-nager selon l'IPS moyen du collège



La maîtrise du savoir-nager est également fortement liée à l'appartenance sociale des élèves. Ainsi, les proportions d'élèves qui valident les compétences diminuent lorsque l'indice de position sociale (IPS) des élèves est plus faible. Ainsi, 87,3 % des élèves ayant un IPS élevé (entre 135 et 190) obtiennent l'ASNS, contre seulement 53,6 % pour ceux ayant un IPS faible (entre 31 et 68). Ce lien se retrouve aussi à l'échelle des établissements. Parmi les 24 collèges dont l'IPS moyen est

faible (entre 65 et 85), aucun ne dépasse 80 % de réussite à l'ASNS, contre 83,3 % des 36 collèges à IPS élevé (entre 115 et 155). Toutefois, à IPS comparable, les écarts entre établissements peuvent être importants. Par exemple, pour trois collèges REP+ ayant un IPS proche de 70, les taux de validation sont de 35,8 %, 56,6 % et 65,2 %, soit près de 30 points d'écart.

Carte 1 De forts contrastes dans les deux plus grands EPCI alsaciens
Proportions d'élèves obtenant l'ASNS selon l'EPCI et par collège



Le savoir-nager varie également selon les territoires. Dans les 40 collèges situés en communes rurales, 82,7 % des élèves valident l'ASNS, contre 71,8 % dans les 126 collèges situés en communes urbaines. Si les collèges ruraux accueillent en moyenne des élèves socialement légèrement plus favorisés que les collèges urbains, ces différences de profil social n'expliquent pas entièrement les écarts observés : à niveau social comparable, les taux de validation de l'ASNS restent plus élevés dans les collèges ruraux. Des écarts apparaissent aussi à une échelle plus fine, comme celle des intercommunalités (EPCI). En Alsace, on en compte 40 : la plupart regroupent plusieurs collèges, mais 12 n'en comptent qu'un seul. Malgré ces différences de taille, les

contrastes sont marqués, avec des taux de validation allant de 56,5 % dans la Vallée de la Bruche à 94,9 % dans le Pays de Sainte-Odile, y compris entre territoires voisins. Les deux plus grandes intercommunalités de l'académie présentent des taux relativement faibles : 65,1 % dans les 41 collèges de l'Eurométropole de Strasbourg et 67,9 % dans les 25 collèges de l'EPCI Mulhouse Alsace Agglomération. Les écarts entre collèges y sont également très importants, allant de 30,6 % à 96,8 % dans l'Eurométropole et de 27,0 % à 97,4 % dans l'agglomération mulhousienne. À l'inverse, les résultats sont plus homogènes dans les collèges de l'agglomération de Colmar (78,1 % en moyenne), où les taux varient de 65,2 % à 91,8 %.

Zoom au collège François Villon à Mulhouse

Au collège François Villon à Mulhouse (REP+, IPS moyen de 68), le taux de validation de l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) est de 13,6 % à l'entrée en 6^e, de 62,2 % en 5^e, de 60,2 % en 4^e et de 47,6 % en 3^e (période post COVID). Cette progression s'appuie sur un volume de pratique important dès la 6^e : les élèves bénéficient de deux séquences d'apprentissage (16 leçons de 40/45 minutes), complétées par un stage massé en juin pour les non nageurs (4/5 leçons de 1 heure). Les cours ont lieu à la piscine de l'Illberg et à la piscine des Jonquilles, qui disposent respectivement de 2 à 3 lignes de 25 mètres et de 3 à 4 lignes de 25 mètres pour deux classes. En 2022, l'équipe EPS a participé à une formation savoir-nager avec plusieurs professeurs des écoles de son réseau pour harmoniser les pratiques pédagogiques et construire une culture commune de l'apprentissage du savoir-nager. Les modalités pédagogiques au collège reposent sur un encadrement renforcé avec un enseignant surnuméraire (soit 3 professeurs pour 2 classes) permettant de constituer des groupes de besoin dès la première leçon grâce à une évaluation diagnostique à partir de parcours aquatiques aménagés. L'apprentissage du savoir-nager s'inscrit dans un continuum de formation qui se déroule exclusivement en grande profondeur et sans matériel de flottaison afin de construire le corps flottant-projectile-propulseur du nageur.

➤ Sources

Système d'information Scolarité pour les informations concernant les élèves (effectifs, IPS), Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif (RAMSESE), Livret Scolaire Unique (LSU) pour l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS).

➤ Définition

Attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS) : L'attestation du savoir-nager en sécurité (arrêté du 28 février 2022) est une certification délivrée aux élèves attestant de leur capacité à se déplacer dans l'eau en autonomie et en sécurité. Elle repose sur la réalisation d'un parcours aquatique permettant de vérifier des compétences essentielles soit l'enchaînement d'actions sans reprise d'appuis solides ni port de lunettes : une entrée dans l'eau en chute arrière, des déplacements sur le ventre et sur le dos, entrecoupés de franchissement d'obstacle en immersion complète et d'un surplace vertical et horizontal. Adoptée par les fédérations de natation et l'éducation nationale, l'ASNS devient un test national

unique, reconnu aussi bien à l'école qu'en milieu sportif. L'attestation est intégrée au livret scolaire.

➤ Champ

Sont pris en compte les élèves scolarisés en 4^e (Segpa inclus) dans un établissement public ou privé sous contrat sous tutelle du MEN dans l'académie de Strasbourg à la rentrée 2025. Sont exclus 5 établissements qui n'ont pas eu la possibilité cette année de faire passer les tests à leurs élèves. Bien que le test soit majoritairement passé en 6^e (et plus marginalement en CM1, CM2 et 5^e), le niveau 4^e a été retenu. Ce choix s'explique par le fait que la quasi-totalité des collèges a renseigné le LSU pour cette cohorte. Tous les élèves ne participent pas systématiquement à l'épreuve : une très faible part d'élèves peut en être dispensée pour raisons médicales. Ces élèves sont néanmoins comptabilisés dans les non-validations de l'ASNS.